Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 7

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ble de le dire. Il y était, simplement. Et le convoi se mit en marche.

Arrivés au lieu dit, l'homme âgé dit :

— « C'est pas tout, mais faut le décharger, votre clapier. »

— C'est un rucher, dis-je avec dignité.

— Oui, enfin, en attendant, faut décharger... mais comment ?

Cette fois-ci il nous fallait l'aide d'hommes qui ne soient pas des crics... On trouva quatre voisins complaisants.

— C'est qu'il est lourd, votre clapier.

— C'est un rucher...

Il finit par descendre gentiment du char et se poser sur ses bases de ciment. Personne ne fut écrasé et lui-même ne souffrit pas de son voyage.

Mais, poursuivons la visite du rucher.

Ici se trouve cette brave petite ruche bleue et jaune. Elle est toute simple, repeinte, mais ancienne déjà. Sa colonie est honnête, active, sans histoire. Elle travaille régulièrement et nous a donné 25 kg de miel.

Enfin voici la grosse ruche bleue. Celle-ci est mystérieuse et étonnante. J'ai souvent été frappée du peu de mouvement observable au trou de vol, quelques butineuses, alors que c'était la grosse activité devant les autres ruches.

J'ai donc jeté un coup d'œil pour voir si cette colonie était trop faible... En soulevant le coussin on remarquait une bonne chaleur. Et en soulevant une planchette, quel spectacle ! Une ruche débordante d'abeilles très occupées.

C'est une conférence entendue à la Société d'apiculture qui m'a éclairée à ce sujet : un observateur a remarqué que certaines abeilles butinent tôt le matin, puis vers le soir, faisant une magnifique récolte, tandis que les autres butinent pendant la journée, se fatigant davantage pour un résultat moindre.

J'ai donc observé ce qui se passait, et en effet, ces dames faisaient leur marché à d'autres heures que leurs voisines. Et quelle récolte : 32 kg à elle toute seule.

Et pour achever cette petite tournée il faut mentionner la ruche jaune qui abrite «l'essaim de l'amitié », celui qui nous a été donné et qui est en train d'emménager.

A. Chabry.

RAPPORTS – CONFÉRENCES – CONGRÈS

Aide à l'apiculture suisse

Dans le numéro d'avril 1960 nous avons publié la réponse du Département de l'économie publique à notre demande d'aide ainsi que les contre-propositions faites par la Fédération des sociétés

suisses d'apiculture. Voici la nouvelle réponse de nos autorités fédérales et le programme détaillé des mesures envisagées :

Berne, le 21 avril 1960.

A l'Union suisse des paysans, *Brougg*
A la Fédération des sociétés suisses d'apiculture,
Monsieur E. Hellwig président, *Bienne.*

Mesures envisagées pour le développement de l'apiculture

Nous vous adressons ci-joint le programme des mesures envisagées pour le développement de l'apiculture suisse, programme qui vous avait été promis par le Département de l'Economie publique dans sa réponse du 18 décembre 1959. Les mesures proposées appellent les commentaires suivants :

I. a) *Etudes des conditions d'exploitation les plus favorables.*

Pour atteindre ce but, en 3 ou 4 ans, 9 ruchers expérimentaux devront être établis dans les diverses régions du pays. Les emplacements répondant aux conditions exigées seront choisis en accord avec les trois fédérations suisses. Les sections doivent être prêtes à collaborer et à s'occuper contre indemnisation de la garde de ces ruchers, selon les directives données par le Liebefeld.

b) *Conseils et formation des conseillers apicoles*

La formation et le perfectionnement des conseillers (inspecteurs) sont confiés, en collaboration avec les organisations apicoles, à la section « Apiculture » du Liebefeld. Pour cela on y a prévu la création d'un poste de conseiller général. Contrairement à ce que suppose la Fédération des sociétés suisses d'apiculture, il n'est pas question de conférer au Liebefeld le Conseil d'exploitation qui doit être exercé par les sections. Il est bien entendu que ce seront elles seules qui seront responsables des visites de ruchers et de l'instruction de leurs membres. La section « Apiculture » ne se charge que de la formation et du perfectionnement des conseillers apicoles et ceci en étroite collaboration avec les trois fédérations suisses. Toutes les questions d'organisation se rapportant aux visites de ruchers, désignation des conseillers apicoles, sont l'affaire des sections. Par contre, nous estimons nécessaire que ce soient les fédérations qui donnent aux sections les instructions générales et qu'elles soient chargées de la surveillance de cette activité.

c) *Elevage de race*

Le succès en apiculture repose sur la sélection des abeilles et la race. C'est pourquoi la section « Apiculture » doit s'occuper de cette importante question en sélectionnant la race du pays, en faisant des études comparatives sur la valeur des races étrangères et celle de leur croisement. Au cours de ces dernières années des apiculteurs ont fait des expériences avec des races étrangères mais,

dans la plupart des cas, il n'en est résulté rien de positif parce qu'elles n'ont reposé sur aucune base scientifique. Il est donc nécessaire que la question des races soit éclaircie par la Section « Apiculture » par des expériences systématiques. Un rucher d'expérimentation sera créé dans ce but.

II. *Organisation et introduction du système d'instruction et de formation apicole par les fédérations*

Comme nous l'avons dit plus haut, tout le système de formation et de perfectionnement des membres est l'affaire des fédérations et des sections. Avec l'appui de la Confédération les conseils d'exploitation où ils existent seront améliorés et développés. Le développement des connaissances des apiculteurs par les conseillers se fera par groupe dans les ruchers modèles ou dans les ruchers d'expérimentation ou à l'occasion de visites de ruchers.

III. *Subventions*

Selon la législation en vigueur la Confédération peut accorder aux centres d'instruction suisses des subventions s'élevant au 37,5 % des frais prouvés et reconnus. Dans sa lettre du 30 janvier 1960 la Fédération des sociétés suisses d'apiculture demande à ce que la Confédération prenne à sa charge le 80 % de ces frais. La législation actuelle ne permet pas d'aller au-delà de 37,5 %. Cependant, pour diverses raisons, une revision de cette législation est devenue nécessaire. A cette occasion nous essayerons d'obtenir davantage pour l'apiculture.

Au point 4) de sa lettre la Fédération des sociétés suisses d'apiculture demande à ce que la Confédération dédommage entièrement les conseillers appelés à suivre des cours régionaux ou centraux. La formation et le perfectionnement des conseillers apicoles par la section « Apiculture » se faisant en étroite collaboration avec les organisations apicoles, la Confédération est prête à prendre à sa charge une quote-part des frais.

Elevage de race et apiculture pastorale

Afin de développer l'élevage de reines de race pure, la Fédération des sociétés suisses d'apiculture dans sa lettre du 30 janvier 1960 demande à ce que la Confédération prenne à sa charge le 30 à 50 % du prix des reines fécondées dans les stations officielles, c'est-à-dire que lorsqu'un prix de vente de Fr. 20.— la subvention s'élèverait de Fr. 6.— à Fr. 10.— par reine ce qui occasionnerait une dépense annuelle de l'ordre de Fr. 120 000.— à Fr. 200 000.—. Elle demande également à ce que la Confédération prenne entièrement à sa charge les frais occasionnés par l'apiculture pastorale. Malheureusement il n'existe aucune base légale permettant l'octroi de telles subventions. Cependant nous sommes prêts à examiner si les reines élevées par la section «Apiculture» du Lie-

befeld ou en son nom par des éleveurs dans des stations appropriées ne pourraient pas être remises, à prix réduit, aux sections qui les mettraient à la disposition de leurs membres.

Une autre demande de la Fédération concerne l'utilisation des données réunies dans les stations d'observation depuis 75 ans. Vu les nouvelles tâches de la section « Apiculture » le dépouillement de toute cette documentation serait sans doute précieux. Nous ne pouvons pas encore savoir si elle sera en mesure d'effectuer ce travail. Si nous comprenons bien votre demande vous voudriez également que les personnes qui se chargeraient de tâches particulières à la demande du chef des stations d'observation ou du Liebefeld soient à l'avenir mieux rétribuées grâce à une subvention fédérale. Nous ne pouvons aujourd'hui vous donner aucune assurance à ce sujet, mais nous sommes prêts à examiner cette question selon les cas.

Lutte intensive contre les maladies des abeilles

La lutte contre les maladies des abeilles est réglementée par une Ordonnance fédérale. Nous devons constater que dans le commerce des abeilles et des reines on accorde que peu d'attention aux dangers d'extension des maladies, que des foyers de contagion ne sont pas annoncés par les apiculteurs, que les mesures prescrites pour lutter contre les maladies ne sont pas ou mal appliquées. A notre avis il faut tout d'abord veiller à ce que les mesures prévues par la loi soient correctement appliquées. Nous pensons également qu'une meilleure instruction des membres par les sections serait souhaitable. Nous sommes prêts à discuter ces questions avec toutes les parties intéressées soit le vétérinaire fédéral, la section « Apiculture » du Liebefeld et les trois fédérations suisses.

Nous vous serions obligés de nous faire connaître, d'ici fin mai 1960, votre point de vue sur le programme des mesures envisagées pour le développement de l'apiculture et de nous faire parvenir en même temps un budget détaillé des dépenses générales qu'elles occasionneraient et pour lesquelles une subvention fédérale pourrait être versée. A l'occasion d'une réunion de votre comité nous sommes prêts à discuter avec vous de ces différentes propositions.

Veuillez agréer...

Le directeur de la section d'agriculture :
W. Clavadetscher.

XVIIIe congrès international des apiculteurs, à Madrid, en 1961

Au Journal suisse d'apiculture

Monsieur,

Pour la meilleure diffusion de tout ce qui concerne le prochain congrès d'apiculture, je me permets de vous prier de bien vouloir donner l'ordre d'insérer dans votre importante revue la note suivante :

Le XVIIIe Congrès internationale d'apiculture aura lieu à Madrid (Espagne) du 25 au 30 septembre 1961.

Le Comité d'organisation invite tous les investigateurs et tous ceux ayant des idées nouvelles ou originales sur l'apiculture à présenter leurs travaux écrits, de caractère scientifique, théorique ou pratique.

Pour la confection d'un programme des sessions, il faudra annoncer l'envoi des communications avant le 1er février 1961.

Les résumés de ces communications devront nous parvenir avant le 31 mars de cette même année. Ces résumés devront avoir au maximum deux cents mots écrits à la machine à deux espaces, dans n'importe laquelle des langues officielles.

Le Comité se réserve le droit de sélectionner les travaux et de demander éventuellement aux auteurs de développer davantage ces résumés.

Pour les inscriptions des travaux, l'envoi des résumés et la demande de renseignements concernant ce Congrès, les intéressés doivent s'adresser à

Sr. D. Diego Aparicio
Presidente del Comité Organizador del XVIII Congresso Mundial de Apicultura
C/ de las Huertas, 26, MADRID, 14 (España)

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations bien sincères.

Fdo. Diego Aparicio.

LA VIE DE NOS SECTIONS

NÉCROLOGIE

✝ Charles Fisch

Membre de la Société romande d'apiculture durant de nombreuses années, Charles Fisch est décédé subitement le 21 janvier 1960, deux ans après sa chère épouse.

Né à Courtion le 15 décembre 1902, il y passa toute sa jeunesse et y fit son apprentissage de maçon. Après son mariage en 1926 avec Madeleine Piller, il partit pour Moudon où il resta trois ans. En 1929, il alla à Cheiry où il se passionna pour la vie des abeilles. Il y acquit alors des D.B. Devenu entrepreneur, il revint à Courtion pour y construire en 1936 sa propre maison où il vécut avec sa femme et ses trois enfants. Il y ouvrit également une épicerie que son épouse a tenue jusqu'à sa mort.

Toujours animé d'un grand amour pour les abeilles, il monta de ses propres mains un magnifique rucher de 40 colonies. Quel plaisir d'avoir vu travailler cet apiculteur enthousiaste dans ce qu'il avait baptisé « le paradis des abeilles » et entourer de soins méticuleux tout ce petit monde de grandes travailleuses. Celles-ci étaient devenues sa grande passion puisque, à peine deux heures avant sa mort, il était encore occupé dans son rucher à préparer les vieux rayons. Sa participation, en 1945, à un concours de ruchers lui valut la médaille d'argent.

Sa disparition si brutale laisse un grand vide dans sa famille et le cœur de tous ses amis.

M. Z.